

# La protection paravalanches aux Deux-Alpes

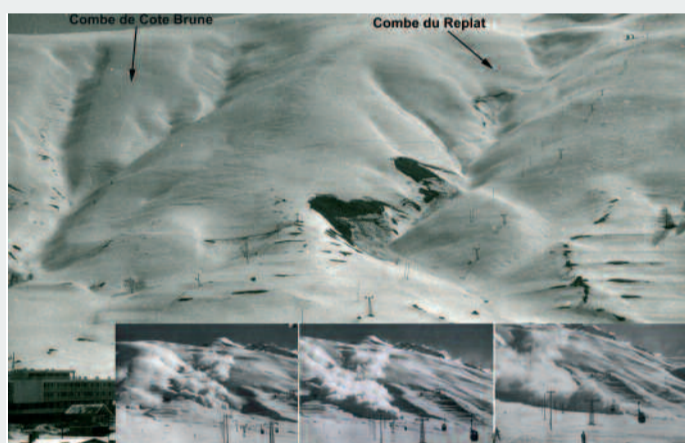
## L'EXEMPLE DU VERSANT DU DIABLE

Les avalanches du versant du Diable semblent avoir atteint les chalets de l'Alpe de Venosc avant l'installation de la station. Depuis les années 60, un imposant dispositif de protections paravalanches (reboisements, râteliers...) a été mis en place sur tout le versant. Le service des pistes procède également à des tirs de déclenchement préventifs dans le cadre du Plan d'Intervention pour le Déclenchement des Avalanches afin de sécuriser le domaine skiable. Le Plan Communal de Sauvegarde prévoit enfin l'évacuation de certains secteurs habités en cas de situation nivo-météorologique particulière.

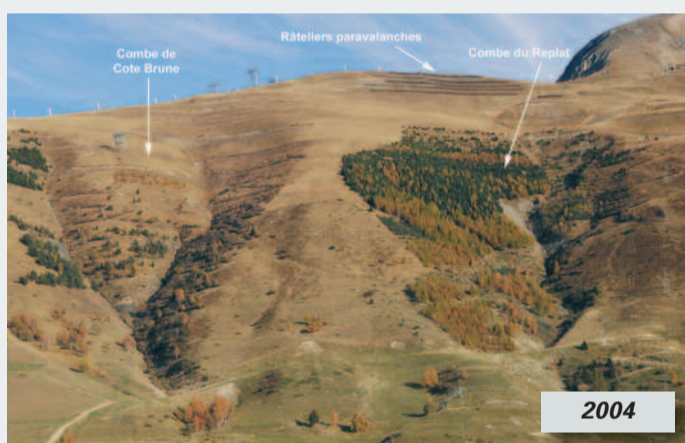


## Les couloirs d'avalanches du versant du Diable

Deux couloirs principaux concernent ce secteur : l'avalanche de Cote Brune qui trouve son origine sur la commune de Mont de Lans, dans une combe double en forme de Y, et l'avalanche du Replat dont la zone de départ se situe vers 2350 m d'altitude. Entre ces deux zones particulières, des versants pentés à plus de 50% constituent également des zones de départ potentielles.



Dans les années 60. (avalanche de 1962 en bas)



2004

## Reboisements paravalanches du secteur du Replat et de la Pierre de Raou

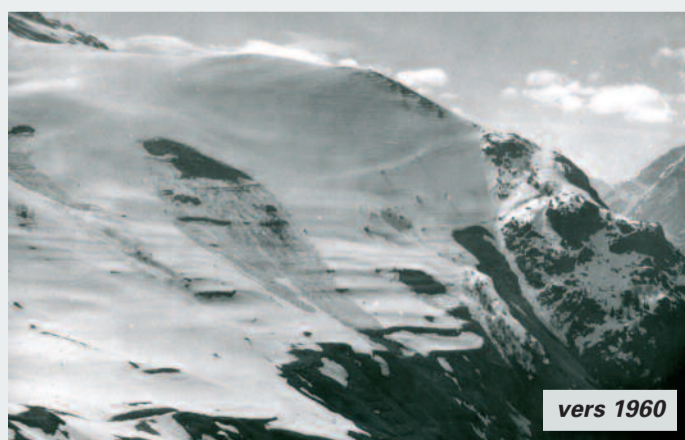
Environ 8 hectares ont été reboisés (mélèzes et pins à crochets) sur banquettes depuis une quarantaine d'années. Ces travaux de génie biologique, réalisés sous la conduite du service RTM (Restauration des Terrains en Montagne) de l'Isère, sont destinés à maintenir la neige dans la zone de départ de l'avalanche et à éviter ainsi son déclenchement.



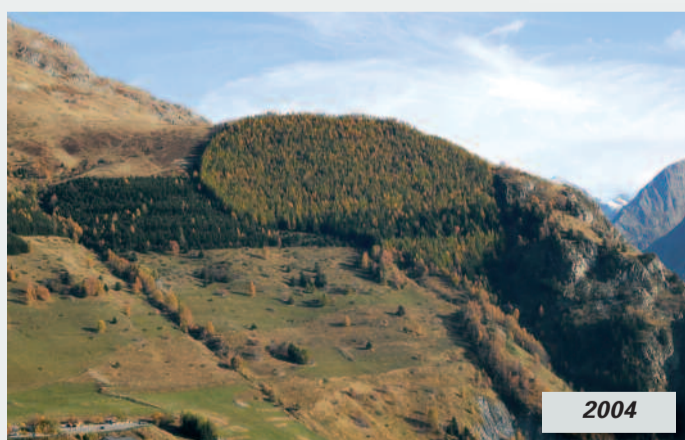
vers 1960



2004



vers 1960



2004